



Prise en charge des frais scolaire ?

Par **gee**, le **17/06/2012** à **10:58**

Bonjour,

Puis-je demander au jaf que la mère de mes enfants prenne en charge les frais de cantine, transport et internat au titre qu'elle perçoit les aides de la caf ? Frais partagés pour moitié, mes revenus
Merci de vos conseils.

Par **cocotte1003**, le **17/06/2012** à **13:18**

Bonjour, pour avoir une chance d'obtenir une modification, il faut que la situation ou les revenus ou charges, il faut qu'il y ai un réel changement de la situation. Normalement le juge a déjà du tenir compte des aides dans le calcul de la pension et chacun des parents doit payer la cantine, l'internat sur la période ou il a l'enfant, cordialement

Par **gee**, le **18/06/2012** à **09:51**

bjr Cocotte et merci de votre conseil, juste un crédit de rachat de soulte depuis 2010 et il n'y a aucune quelconque pension car c'est une garde une semaine sur deux, seuls les frais scolaire sont pour moitié. A l'époque l'avocat n'avait pas pensé à faire cette demande, mon ex-concubine m'assignant devant le jaf justement pour que je prennes tout à ma charge. Encore une fois merci, salutations.